VILLEPARISIS

Prévention routière: la Police municipale sensibilise les écoliers

Convaincue que la prévention routière auprès des plus petits est une clé de la sécurité routière, l'équipe municipale en a fait une action prioritaire



« Attention, on ne traverse que quand le petit bonhomme est vert! » Vous avez débuté ce travail de sensibilisation à l'éducation routière auprès de vos enfants, et les agents de la Police municipale appuient votre démarche. Parce qu'ils sont piétons, cyclistes, passagers de voiture, les enfants ont besoin d'apprendre les règles élémentaires dès leur plus jeune âge.

Cette année, les enfants villeparisiens inscrits en grande section de maternelle et en école primaire seront initiés à la sécurité routière en deux parties. Plus de 1180 enfants recevront un enseignement théorique dispensé par deux agents de la Police municipale, formés en prévention routière. Ensemble ils verront le vocabulaire de la rue, la bonne attitude et les réflexes à adopter, les principaux panneaux routiers mais également les règles de sécurité à vélo. À l'issue de cette séance, ils recevront un document rappelant les règles de sécurité routière et de bonne conduite à vélo, ainsi qu'un cahier individuel, qui les accompagnera tout au long de la scolarité. De plus, les 375 élèves de CM2 seront invités, courant mai 2023, à une séance de conduite de vélo sur une piste de circulation spécialement aménagée pour eux. Au parc Honoré de Balzac, réservé pour l'occasion, ils vont devoir appliquer les gestes appris face à des feux tricolores, passages piétons, stop... Un engagement municipal soutenu par le centre commercial E. Leclerc de Villeparisis qui a offert deux VTT enfants à la Police municipale pour le bon déroulé de cette opération.

"Les actions d'éducation routière sont importantes car il faut sensibiliser dès le jeune âge pour que chacun adopte les bons gestes et les bons réflexes. Nous sommes toutes et tous concernés par la sécurité routière. Soyons prudents, ensemble." Adaa Tekouk, conseiller municipal délégué à la voirie, à la sécurité routière et à l'éclairage public.